



Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131223-DEL121-13-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2013  
Date de réception préfecture : 24/12/2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

### DELIBERATION N° DEL121-13

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### **Présents :**

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE, H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

#### **Pouvoirs :**

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)  
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

#### **Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

## **OBJET : Modification du tableau des effectifs**

### **Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Vu la saisine des commissions administratives paritaires des 17 et 19 décembre 2013,  
M. le Maire propose au conseil municipal, de valider les avancements suivants :

## 1. Avancements de grade :

| <b>Suppressions de postes</b>   | <b>Créations de postes</b><br><i>(si aucune précision de temps = temps complet)</i>   |
|---|---|
| deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe, créés par délibération du 20 décembre 1999 | deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe, au 1 <sup>er</sup> janvier 2013        |
| un poste d'adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe, créé par délibération du 20 septembre 2010                                | un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe, au 1 <sup>er</sup> janvier 2013                             |
| un poste d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (31h30), créé par délibération du 17 novembre 2008  | un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30), au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 |
| un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe, créé par délibération du 17 novembre 2008                       | un poste d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe, au 1 <sup>er</sup> janvier 2013                             |
| un poste d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe, créé par délibération du 5 février 2007                               | un poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe, au 1 <sup>er</sup> février 2013                           |
| <b>Suppressions de postes</b>   | <b>Créations de postes</b><br><i>(si aucune précision de temps = temps complet)</i>   |
| un poste d'ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe, créé par délibération du 17 novembre 2008, à temps non complet (31h30)      | un poste d'ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe, au 1 <sup>er</sup> janvier 2013, à temps non complet (31h30)            |
| un poste d'ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe, créé par la présente délibération   | un poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> septembre 2013                                     |
| un poste d'ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe, créé par délibération du 17 novembre 2008                                   | un poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe, au 1 <sup>er</sup> janvier 2013                                      |

## 2. Promotion interne :

Il est proposé au 1<sup>er</sup> juillet 2013, de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, créé par la présente délibération, et de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps non-complet (31h30).

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI